

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 11 juillet 2018 se tient à 19 h 30 au Domaine Aylmer de Stratford, la séance régulière de juillet 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Rock Couët, maire de la Municipalité de Lac-Drolet, Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain et madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Elle mentionne que suite aux élections de novembre 2017, s'est tenue une activité spéciale plus tôt aujourd'hui pour souligner le travail effectué par les maires sortants. Elle ajoute que comme toutes les années en juillet, la séance du conseil des maires se tient à un endroit différent sur le territoire que la MRC et remercie la municipalité hôte de cette édition 2018, soit la municipalité de Stratford. Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, souhaite la bienvenue à tous et présente l'historique du Domaine du lac Aylmer et des attraits environnants.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 6.5 Défi 2025 le point suivant :

- Colloque 2025

et d'ajouter au point 19.0 VARIA, le point suivant :

- Accréditation LEED

2018-125**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018
- 6.0 **DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 SUIVI - PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC
 - 6.2 PROCHAIN APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC – PROJETS STRUCTURANTS
 - 6.3 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE CAMPING LES BERGES DU LAC
 - 6.4 SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
 - 6.5 DÉFI 2025 – COLLOQUE 2025
- 7.0 **LOISIRS**
 - 7.1 BUDGET DE LA FÊTE DES OTJ
- 8.0 **CULTURE**

Aucun sujet à traiter.
- 9.0 **TRANSPORT**
 - 9.1 TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

10.0 AMÉNAGEMENT

- 10.1 ADOPTION, RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON
- 10.2 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
- 10.3 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE NANTES

11.0 ENVIRONNEMENT

- 11.1 PETIT LAC LAMBTON
- 11.2 DEMANDE D'APPUI, MRC DU ROCHER-PERCÉ – PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (RENOUÉ DU JAPON, BERCE SPONDYLE, BERCE DU CAUCASE ET PHRAGMITE EXOTIQUE)
- 11.3 DEMANDE D'APPUI, VILLE DE COATICOOK – PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI
- 11.4 PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 13.1 SUIVI – COMITÉ DES DIRECTEURS INCENDIE
- 13.2 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE, DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MSP – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER
- 13.3 SUIVI – RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 14.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 14.2 DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 15.1 COMPTES À PAYER
- 15.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE JUIN 2018
- 15.3 RAPPEL - SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES D'AOÛT
- 15.4 RAPPEL - SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE SEPTEMBRE
- 15.5 SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DE SEPTEMBRE
- 15.6 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE, DROITS DE MUTATION
- 15.7 SUIVI MSP

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- COBARIC
- COGESAF
- Rapport du conseil d'administration de SDEG
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Route des Sommets
- Comité voie de contournement

17.0 BONS COUPS**18.0 PROJET ÉOLIEN**

- 18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 VARIA

- ACCRÉDITATION LEED

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens étaient présents pour poser des questions.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Appuis à la stratégie visant à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.**
 - MRC Coaticook: résolution no. CM-05-127
 - Ville d'Asbestos: résolution no. 2018-127
 - Ville de Lac-Mégantic : résolution no. 18-209
- **Gouvernement du Québec, Cabinet du premier ministre**
 - Accusé réception de la résolution no. 2018-92 par laquelle la MRC demande la modernisation de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**
 - Donne suite à la lettre contenant notre résolution no. 2018-66 concernant le maintien des budgets aux programmes de soutien à l'aménagement durable des forêts pour 2018-2019. La part dédiée à notre région est de 3,2 M\$ pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023, ce qui aidera l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie dans l'atteinte de ses cibles de récolte de bois.
- **Municipalité de Val-Racine**
 - Résolution no. 2018-218 : est en faveur d'aller de l'avant avec l'offre de services de la firme StraTJ si la participation financière de la Croix-Rouge permet d'avoir des coûts moindres pour l'uniformisation des plans de mesures d'urgence de la MRC du Granit.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Accepte sur la base des documents produits, les états des débours et des encaissements, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, dans le cadre du programme PAD et PRR.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **MRC**
 - Communiqué de presse : *La culture du Granit se dévoile* ; lancement de la saison culturelle 2018-2019 – programmation.
 - Communiqué de presse : *Mégantic en musique, la destination de l'été*. Une nouvelle initiative culturelle voit le jour au Québec, ce projet, chapeauté par la MRC du Granit, lancé par un regroupement de diffuseurs de cette région met en valeur la richesse exceptionnelle de l'offre de spectacles musicaux pendant l'été. Pas moins de 75 événements sont présentés cette année entre le weekend de la Fête nationale du Québec, en juin, et celui de l'Action de grâce, en octobre.
 - Les jeunes qui fréquenteront les services d'animation estivale du territoire de la MRC du Granit pourront poursuivre leur découverte de la lecture grâce à la trousse de lecture estivale.
 - Les 7 MRC de l'Estrie annonçaient un important investissement de 1,23M\$ sur 3 ans pour le développement bioalimentaire. Plusieurs objectifs sont fixés, entre autres, le soutien à la relève pour les entreprises du secteur agricole, l'élaboration d'une banque d'opportunités d'affaires et le soutien à la mise en marché des produits régionaux par l'affirmation de l'image de marque « Créateurs de saveurs Cantons de l'Est ».
- **SDEG**
 - En partenariat avec CFP Le Granit, lors de la soirée marquant le 10^e anniversaire de la formation Lancement d'une entreprise, remise, à 7 entrepreneurs ayant complété avec succès la formation, de 18 500 \$ en bourses.

- La MRC du Granit et la Société de développement économique du Granit (SDEG) sont fières de présenter le rapport final de l'étude de caractérisation du patrimoine bâti et culturel des 20 municipalités de son territoire.

COURRIER

- **FQM**
 - Changement du lieu de la réunion « Rendez-vous du président », qui se tiendra à la Salle Louis-Philippe Anctil, 59, rue Saint-Laurent, à Sainte-Luce, le mardi 19 juin 2018.
- **Gouvernement du Québec, ministre responsable de l'Habitation**
 - Annonce qu'un montant de 397 000 \$ est mis à la disposition de notre MRC pour l'année 2018-2019 dans le cadre du programme RénoRégion.
- **Hébergement aux cinq sens**
 - Communiqué de presse : *Un nouveau service de visite guidée chez Hébergement aux Cinq Sens Sur les traces de nos ancêtres...* À compter du 23 juin au 3 septembre 2018, les visiteurs de la région pourront faire une visite guidée de 1h15 en petit groupe avec 4 stations d'interprétation animées par une équipe dynamique à la découverte de la culture autochtone Huronne-Wendat et de la sagesse ancestrale qui relie le ciel étoilé et la terre. Cette visite animée et authentique, mettant en valeur les cinq sens, sera proposée aux visiteurs tout au long de l'été.
- **Ma Réussite**
 - Offre d'un programme de partenariat visant à encourager la qualité de vie chez les jeunes et les parents de votre région, distribution gratuite de cahiers *Réussite* numériques interactifs pour les municipalités.
- **Mathis et cie**
 - Présentation d'un aide-mémoire à l'intention des MRC qui souhaitent réviser leur PDZA, conçu avec nos partenaires [Bleu forêt communication](#) et la géographe Ariane Sansoucy-Brouillette.
- **Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs**
 - Versera en 2018-2019, à la région de l'Estrie, la somme de 242 222 \$ afin de permettre la réalisation de certaines interventions ciblées. Une entente de délégation devra être conclue entre le MFFP et les MRC qui désirent se prévaloir du programme.
- **MRC D'Avignon**
 - Résolution no. CM-2018-06-19-463 : appui la MRC de Témiscamingue concernant leur résolution relativement à la demande au Gouvernement du Québec pour une extension du délai pour la réalisation totale du projet de sécurité incendie dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI).
- **MRC des Appalaches**
 - Transmission du règlement no. 180, avis public d'entrée en vigueur et sa résolution. Modifie le schéma d'aménagement révisé no. 75 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Kinnear's Mills.
- **MRC Beauce-Sartigan**
 - Adoption du projet de règlement 2004-71-33 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites des périmètres urbains de la ville de Saint-Georges et de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth et afin d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable, sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.
- **MRC de Beauharnois-Salaberry**
 - Résolution no. 2018-06-131 : demande au Gouvernement du Québec de mettre en place à court terme les mesures nécessaires afin de maintenir les opérations des centres de tri qui traitent les matières recyclables.
- **MRC des Etchemins**
 - Résolution no. 2018-06-21 : que suite au constat qui se dégage du suivi des autorisations de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 (LPTAA), le conseil de la MRC des Etchemins demande à ce que les dispositions de la Loi sur la

protection du territoire et des activités agricoles soient modifiées de façon à permettre les allègements nécessaires pour assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement de la MRC (villégiature, tourisme, agriculture à temps partiel, etc.).

➤ **MRC de L'Islet**

- Résolution no. 8147-06-18 : demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année.

➤ **MRC du Rocher-Percé**

- Résolution no. 18-06-111-O : appuie la MRC de Rouville dans sa démarche à l'effet de sensibiliser le MDDELCC et le MAPAQ à l'impact de la portée des espèces exotiques envahissantes et demande d'outiller les municipalités à faire face à leur progression.

➤ **MRC de Témiscamingue**

- Résolution no. 05-18-158 ; appuie la résolution no. 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie et de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers.
- D'octroyer une aide financière de 20 000 \$, pris dans le fonds général de la MRC de Témiscamingue, afin de soutenir le parcours interurbain par autobus Rouyn-Noranda / Ville-Marie / North Bay. D'acheminer une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du PADTC afin que la MRC de Témiscamingue et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports puissent conjointement le parcours interurbain par autobus Rouyn-Noranda / Ville-Marie / North Bay; que cette aide financière ne soit pas récurrente et que la MRC demande au gouvernement du Québec de s'engager à mettre de l'avant une solution pour soutenir financièrement le transport collectif régional, et ce, dans un souci d'équité pour les payeurs de taxes de l'Abitibi-Témiscamingue envers ceux de Montréal et Québec ou le transport collectif bénéficie depuis longtemps d'un soutien financier
- Résolution no. 05-18-162 : demande auprès du Ministère de la Sécurité publique du Québec pour une extension du délai pour la réalisation totale du projet de sécurité incendie dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI).

➤ **Municipalité d'Audet**

- Demande d'avis de conformité des règlements no. 339 et no. 340 afin d'inclure le lot 4 188 872 à la zone AFT1-4.

➤ **Municipalité de Frontenac**

- Transmission du 2^e projet de règlement no. 438-2018 afin d'autoriser la mise en place de minimaisons, d'un élevage de porc et de modifier certaines dispositions relatives aux marges de recul.

➤ **Municipalité de Lac-Drolet**

- Résolution no. 2018-06-025 : prolongement de l'entente de traitement des matières compostables avec Valoris.

➤ **Municipalité de Lambton**

- Demande d'avis de conformité du règlement no. 18-464, ce dernier permettra aux propriétaires de procéder à une demande à la CPTAQ pour agrandir leur entreprise suite à la modification et la création de la zone AFT1-12.

➤ **Municipalité de Laverlochère-Angliers**

- Résolution no. 18-06-156 : appuie la demande de la MRC de la Haute-Gaspésie faite au ministre de la Santé et des Services sociaux de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers.

➤ **Municipalité de Saint-Romain**

- Avis de mise en vigueur du règlement no. 2012-258 modifiant le règlement de construction no. 2012-258 afin de mettre à jour les références en lien avec le Code national du Bâtiment.
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Copie du deuxième projet de règlement no. 07-2018 modifiant le règlement de zonage no. 08-2010 afin de modifier les limites de la zone A-6 et d'y autoriser l'usage extraction.
- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
 - Transmission du 1^{er} projet de règlement no. 2018-04 modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de modifier les usages résidentiels autorisés dans la zone RU-1 et créer la zone RU-11 le long du chemin Des Bois.
- **Municipalité de Val Racine**
 - Résolution no. 2018-213 : demande au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer une résolution qui sera présentée à la Fédération québécoise des municipalités pour que celle-ci exige du gouvernement une mise à jour des données servant au calcul du Programme de compensation tenant lieu de taxes sur les terres publiques et que cette mise à jour fasse partie des négociations du prochain Pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités.
 - Résolution no. 2018-214 ; demande au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer une résolution qui sera présentée à la Fédération québécoise des municipalités pour que celle-ci exige du gouvernement qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont actuellement privées en raison de l'application de l'article 17.1 de la *loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.
- **Parc national de Frontenac**
 - Le parc national de Frontenac est heureux d'annoncer la réouverture de la plage du secteur Saint-Daniel qui sera à nouveau accessible à la baignade à partir du 7 juillet.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Annonce du début de la programmation, le 18 juin 2018, du programme RénoRégion – 2018-2019.
 - Présentation d'un nouveau programme d'aide financière afin de rendre accessibles aux personnes handicapées les petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires. Une aide financière allant jusqu'à 15 000 \$ pour les bâtiments admissibles.
 - Ouverture et modalités de gestion du Programme Petits établissements accessibles (PEA), débute le 18 juin et se terminera le 29 mars 2019.
- **Sûreté du Québec**
 - La Division des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les municipalités contre des **tentatives d'extorsion** dont le mode opératoire implique l'envoi d'une demande (lettre, courriel, téléphone) auprès de leurs employés responsables des ressources financières, afin de leur soutirer des informations liées au compte bancaire de la municipalité (nom de l'institution financière, code d'utilisateur, mot de passe, etc.).
- **Ville de Sherbrooke**
 - Le service de la planification et du développement durable a mandaté Pro-Gestion Estrie (PGE) pour le développement du secteur agroalimentaire et cela a permis l'embauche d'une ressource à temps plein qui agira à titre d'agente de développement agroalimentaire, elle veillera à la réalisation de chacune des actions du PDZA.

REVUES

- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Le Cantonnier
- Info Lambton
- Infolettre Développement durable

- La Terre de chez nous
- La Tribune
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

Il est convenu qu'au point 12.3 le titre de la résolution no 2018-114 soit modifié de manière à y lire « ÉVALUATION DES COÛTS – DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB) »

2018-126**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 du conseil des maires soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0	DÉVELOPPEMENT
-----	---------------

6.1

SUIVI - PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC

Madame le préfet informe les maires que de bonnes nouvelles seront annoncées prochainement.

6.2

PROCHAIN APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC – PROJETS STRUCTURANTS

Madame le préfet informe les maires que le prochain appel de projets quant du Fonds de développement des territoires – projet structurants sera le 26 octobre prochain. Les documents sont disponibles sur le site Internet de la MRC.

6.3

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE CAMPING LES BERGES DU LAC**2018-127****APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – CAMPING LES BERGES DU LAC**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada proposent de subventionner ou de financer en partie des projets touristiques par le biais de différents fonds;

ATTENDU QUE parmi les critères desdits fonds, les projets déposés doivent être jugés structurants, innovants ou ayant un rayonnement régional, qui touchent à plus d'une MRC;

ATTENDU QUE le camping Les Berges du Lac est situé sur la Route des Sommets occupant trois MRC des Cantons-de-l'Est dont celle du Granit et propose une offre à une clientèle régionale et extrarégionale;

ATTENDU QUE le camping Les Berges du Lac est en opération depuis le 15 juillet 1992 et a été fondé par la famille Latendresse, toujours propriété d'un de ses membres;

ATTENDU QUE l'entreprise est en bonne santé financière;

ATTENDU QUE le camping désire développer son offre en proposant trois phases de bonification et d'agrandissement totalisant plus de 2 000 000 \$;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à d'importantes retombées économiques dans les MRC du Granit et du Haut-St-François, et dans l'ensemble des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE ce projet de développement correspond aux orientations du plan de développement de l'offre touristique de la MRC du Granit, à savoir le développement et la structuration d'une offre récréotouristique, l'exploitation et la bonification de l'offre de la Route des Sommets, et le développement de projets d'hébergement touristique;

ATTENDU QUE ce projet cadre avec deux objectifs précis du plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) concernant le développement de l'offre et de l'hébergement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le projet du camping Les Berges du Lac afin de faciliter l'accès à des subventions et à du financement pour ce dernier.

QUE cet appui soit conditionnel à la réception de la résolution d'approbation de la municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4

SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre a eu lieu à laquelle monsieur Pierre Collins de BC2 Tactique, consultant internet de la SDEG, a déposé son rapport contenant ses recommandations suite à l'offre préliminaire de couverture internet reçue de Câble Axion. Elle ajoute que le rapport sera présenté aux maires dans le cadre d'un atelier de travail suivi d'une séance spéciale du conseil des maires le 26 septembre prochain.

6.5

DÉFI 2025 – COLLOQUE 2025

J'informe les maires qu'une demande a été déposée et analysée par les membres du comité administratif de la MRC en lien avec une participation financière pour le maintien des activités afin de rétention, de recrutement, d'inclusion et de participation de citoyens et nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC du Granit. J'informe les maires que le comité administratif a donc approuvé qu'un montant de 3 200 \$ soit versé au Comité de pilotage Défi 2025 pour la poursuite de leurs démarches.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, informe les maires que le 21 novembre prochain aura lieu le Colloque 2025 et dès maintenant réserver cette date pour laquelle une invitation leur sera envoyée.

7.0 LOISIRS

7.1

BUDGET DE LA FÊTE DES OTJ

Le budget en lien avec la tenue de la Fête des OTJ 2018 le 17 juillet prochain a été envoyé aux maires par courriel. Aucune question n'est posée. Madame le préfet informe les maires que le comité administratif de la MRC a adopté une résolution mandant l'agente loisirs de la MRC pour déposer une demande de contribution financière auprès de la Caisse Desjardins Lac-Mégantic – Le Granit pour l'édition 2018 de la Fête des OTJ.

8.0 CULTURE

Aucun sujet à traiter.

9.0 TRANSPORT

9.1

TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

2018-128

TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2018, un montant de 39 229 \$ a été budgété pour le transport collectif sur notre territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 39 229 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2018 de la MRC pour le transport collectif, soit versé à Trans-Autonomie inc. pour couvrir une partie des dépenses découlant de la mise en œuvre du transport collectif.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires de l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 AMÉNAGEMENT

10.1

ADOPTION, RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

2018-129**ADOPTION, RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT****RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston désire modifier les limites de son périmètre urbain en raison d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le projet de développement nécessite le déplacement de superficie du périmètre urbain;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer une partie du lot 4 500 352 et les lots 4 500 359, 4 500 365, 4 500 364 et 4 500 362 à l'affectation Urbaine et aux limites du périmètre urbain, municipalité de Marston, pour une superficie d'environ 5,1 hectares.

Article 4

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer une partie du lot 5 174 535 à l'affectation Rurale, municipalité de Marston, pour une superficie d'environ 5,1 hectares.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Marielle Fecteau,
Préfet

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

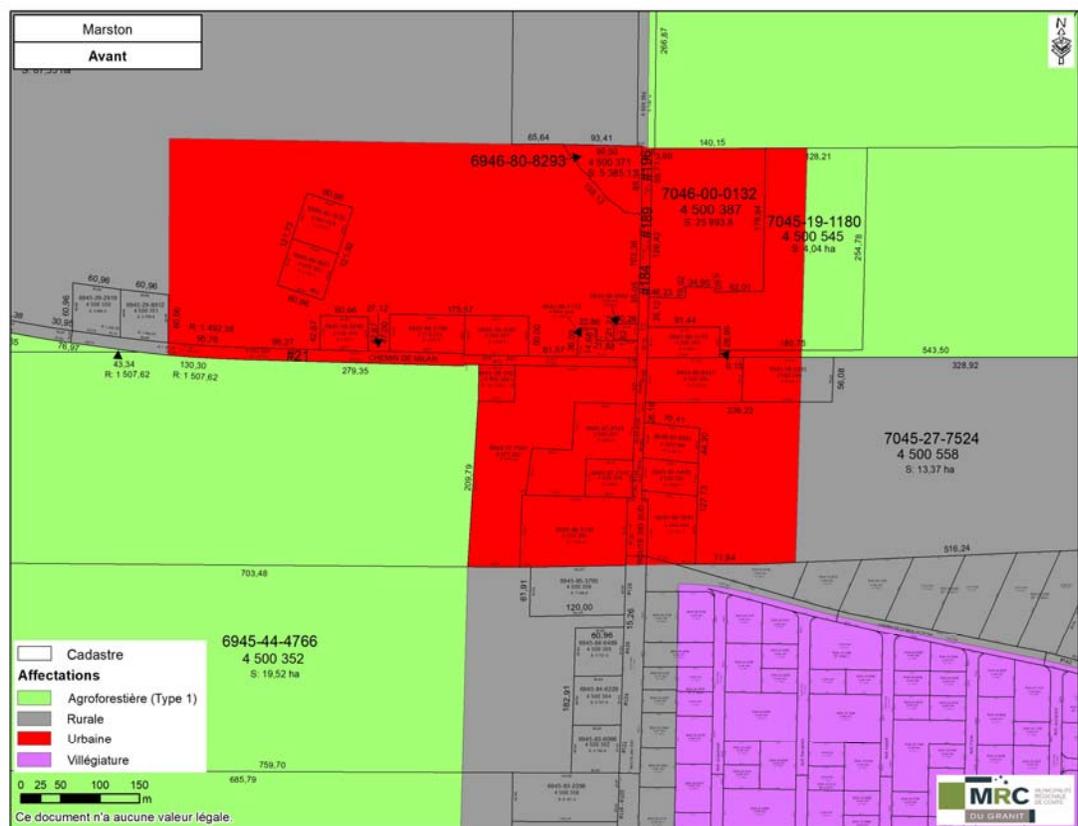
Adoption du projet de règlement : 16 mai 2018

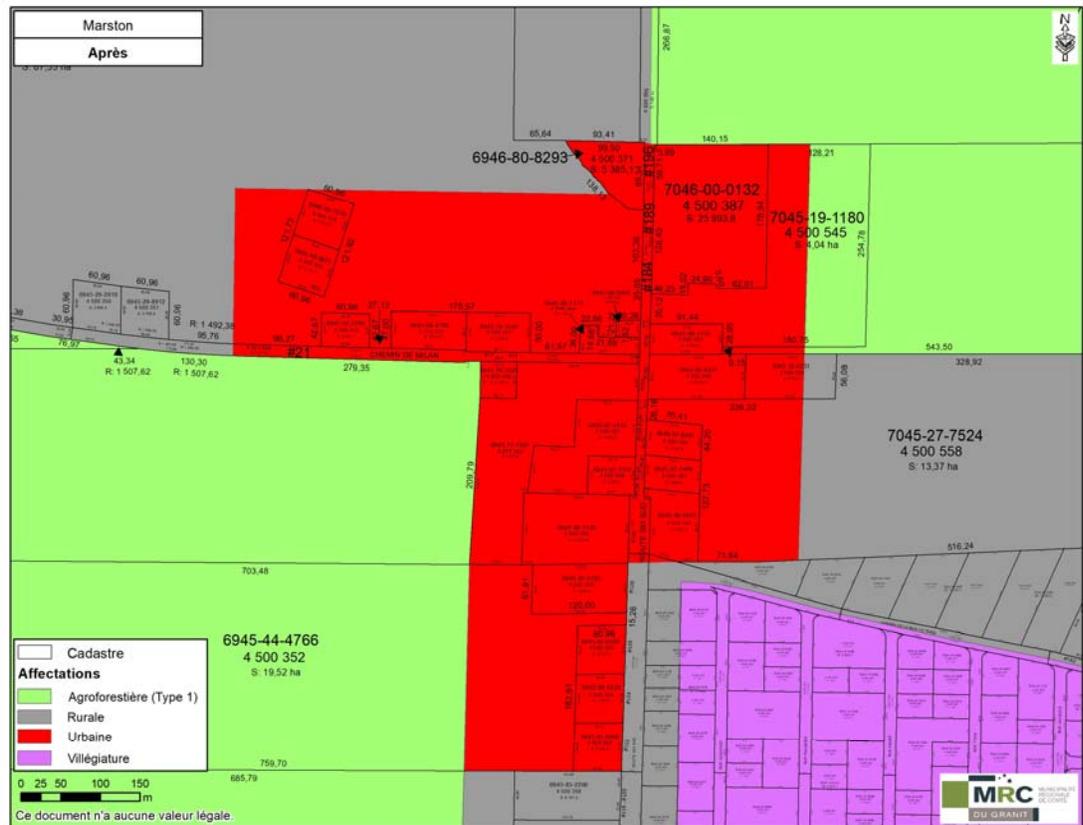
Consultation publique : 9 juillet 2018

Adoption du règlement : 11 juillet 2018

Avis du ministre :

Entrée en vigueur :





**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ VISÉE**

Conséquemment à l'adoption du RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON, voici la nature des modifications que la municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Marston : Modifier les limites du périmètre urbain.

Copie certifiée conforme ce 11 juillet 2018

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

10.2

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

2018-130

CONFORMITÉ DU PROJET D'ALIÉNATION DU LOT 6 137 639, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic s'est adressée à la MRC afin de permettre l'aliénation du lot 6 137 639;

ATTENDU QUE le lot en question avait préalablement été acheté dans l'optique de servir de zone tampon avec le parc industriel;

ATTENDU QUE le projet est de vendre le terrain au voisin direct;

ATTENDU QUE la Ville s'adressera à la CPTAQ afin de permettre la vente du lot 6 137 639;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande;

ATTENDU QUE le CCA demande que le conseil de la MRC recommande au conseil de la ville de Lac-Mégantic de prendre en considération la possibilité de déplacement du futur tracé de la voie ferrée afin d'éviter d'éventuelles problématiques d'expropriation;

ATTENDU QUE cette aliénation n'entraîne pas de contraintes envers l'agriculture;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve et appuie le projet d'aliénation du lot 6 137 639 de la Ville de Lac-Mégantic, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la Ville de s'assurer qu'une attention particulière soit faite en lien avec le déplacement possible de la voie ferrée lors de la transaction avec le citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE NANTES

2018-131

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE NANTES

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion d'un secteur de la zone verte de son territoire;

ATTENDU QUE le secteur visé est composé des lots 4 245 943, 3 245 942, 4 245 941, 3 480 167, 5 305 844, 5 305 845 et 4 728 125;

ATTENDU QUE le projet vise à inclure ces lots dans le périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE les secteurs en question ont déjà fait l'objet de décisions favorables à la CPTAQ pour la mise en place d'usages autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE la Municipalité s'adressera à la CPTAQ afin de permettre cette exclusion;

ATTENDU QUE le CCA de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'appuyer cette demande;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation autre qu'agricole n'entraîne pas de contraintes supplémentaires envers l'agriculture car des usages résidentiels et commerciaux y sont déjà en place

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion, Municipalité de Nantes, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 ENVIRONNEMENT

11.1

PETIT LAC LAMBTON

2018-132**MANDAT DE SUIVI DES TRAVAUX – PETIT LAC LAMBTON**

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'un ponceau au Petit lac Lambton a entraîné une baisse du niveau de l'eau du lac;

ATTENDU QUE la gestion saisonnière d'une poutre à la décharge du lac n'a pas eu les effets escomptés;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a mandaté la firme RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau, afin de réaliser une étude de libre écoulement des eaux et de protection des personnes et des biens, et ce, en lien avec les compétences prévues par la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2018-94, a entériné les conclusions de l'étude de la firme RAPPEL et qu'il a par conséquent demandé à la Municipalité de Lambton de cesser la gestion saisonnière du niveau des eaux du Petit lac Lambton;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une surveillance soit faite quant aux recommandations de RAPPEL;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit mandate la directrice générale, madame Sonia Cloutier, pour négocier un contrat d'un an, de l'automne 2018 à l'automne 2019, avec la firme RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau pour effectuer une surveillance quant à leurs recommandations en lien avec le niveau du Petit lac Lambton et qu'un état de situation soit fait.

QUE le montant relié à l'engagement de RAPPEL soit pris à même les sommes disponibles au Fonds bassin versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

DEMANDE D'APPUI, MRC DU ROCHER-PERCÉ – PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (RENOUÉ DU JAPON, BERCE SPONDYLE, BERCE DU CAUCASE ET PHRAGMITE EXOTIQUE)

2018-133**APPUI, MRC DU ROCHER-PERCÉ – PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (RENOUÉ DU JAPON, BERCE SPONDYLE, BERCE DU CAUCASE ET PHRAGMITE EXOTIQUE)**

ATTENDU QUE la MRC du Rocher-Percé a fait parvenir à la MRC du Granit une demande d'appui au niveau de la problématique des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif environnement de la MRC du Granit a pris connaissance de la résolution no 18-03-044 de la MRC de Rouville, de la résolution no CM-2018-04-10-433 de la MRC d'Avignon et de la résolution no 18-06-111-0

de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QUE les espèces exotiques envahissantes prennent de l'ampleur et ne laissent aucune municipalité à l'abri et qu'un travail de prévention doit être fait;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement de la MRC du Granit recommande à son conseil des maires d'appuyer la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QUE la MRC du Granit partage les préoccupations et motifs évoqués par les MRC de Rouville, d'Avignon et du Rocher-Percé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la MRC du Rocher-Percé dans sa démarche à l'effet de sensibiliser le Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à l'impact de la portée des espèces exotiques envahissantes (« renouée du Japon », « berce spondyle », « berce du Caucase » et la « phragmite exotique ») sur les milieux de vie et sa demande d'outiller les municipalités à faire face à la progression des plantes exotiques envahissantes.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Rouville, la MRC d'Avignon, la MRC du Rocher-Percé, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), aux MRC du Québec et aux organismes de Bassin versant de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

DEMANDE D'APPUI, VILLE DE COATICOOK – PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI

2018-134

APPUI, VILLE DE COATICOOK – PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières décennies, le myriophylle à épi, cette plante exotique envahissante, qui se caractérise par une vitesse de croissance effrénée, a envahi plus de 188 lacs et de nombreuses rivières du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques décrit sur son site que cette plante indigène entraîne une perte de biodiversité dans les cours d'eau et les plans d'eau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la présence de cette plante sont majeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle sollicite l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT les nombreux lacs et cours d'eau présents sur le territoire de la MRC du Granit et la préoccupation que représente la possibilité de la présence de cette plante dans l'avenir;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la Ville de Coaticook dans sa demande auprès du gouvernement du Québec d'intervenir, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi, ce programme viserait notamment à :

- Guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau sur leur territoire de cette invasion;
- Élaborer des mesures préventives pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;
- Dégager les budgets pour financer efficacement les mesures préventives et de contrôle reconnu;
- Financer les travaux de recherches en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes méthodes de gestion de la plante;
- Financer un programme de recherches afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement pour contrôler au maximum sa présence.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle de lui fournir les résultats de ses recherches en lien avec cette espèce.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle et à la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Patrice Gagné explique aux maires que suite à une recommandation du comité consultatif environnement de la MRC un projet de règlement leur a été envoyé par courriel en lien avec le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures et que chacune des municipalités est libre d'adopter un tel règlement. Des questions sont posées en lien avec certains éléments.

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**13.1****SUIVI – COMITÉ DES DIRECTEURS INCENDIE**

Madame le préfet informe les maires qu'une rencontre avec les directeurs incendie s'est tenue à laquelle ont été présentés les différents programmes reliés à diverses actions, lesquelles font partie du Schéma de couverture de risques incendie.

13.2

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE, DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MSP – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

2018-135**APPUI À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE, DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MSP – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui par la MRC de Témiscamingue en lien avec une demande auprès du Ministère de la Sécurité publique de prolonger les délais en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'annonce en août 2017, par le Ministère de la Sécurité publique (MSP), du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre l'opportunité, pour chaque MRC, d'aller chercher un montant maximal de 205 000 \$;

CONSIDÉRANT lors de sa séance régulière tenue le 20 septembre 2017, par sa résolution no 2017-163, le conseil des maires de la MRC du Granit a donné son autorisation pour procéder au dépôt de la candidature de la MRC au niveau du Programme d'aide financière et s'est engagé à établir un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

CONSIDÉRANT QUE le projet est retenu et financé par le MSP à la hauteur de 204 937 \$ lequel comprend entre autres un volet d'acquisition d'équipements mais aussi de formations et de pratiques en situation d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que les factures doivent être soumises dans un délai de 6 mois suivant la date d'approbation de la lettre signée par le ministre de la Sécurité publique, soit le 28 mars 2018 et que ce qui sera dépensé après cette date ne sera pas remboursé par le MSP;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 6 mois s'avère contraignant et rend difficilement réalisable la totalité des achats et par conséquent le projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la MRC de Témiscamingue dans sa demande auprès du Ministère de la Sécurité publique d'une extension du délai en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour la réalisation totale du projet soit 1 an pour les volets 1 et 2 et 2 ans pour le volet 3.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère de la Sécurité publique, à la MRC de Témiscamingue, au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc et à l'association des directeurs généraux des MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

SUIVI – RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Madame le préfet rappelle aux maires que le *Projet de règlement sur la prévention incendie et la sécurité des occupants* a été révisé lors d'un atelier de travail avec les différents intervenants soit les maires, directeurs généraux et les directeurs incendie et que suite à cet exercice, les municipalités doivent maintenant adopter ce dernier dans l'objectif d'une uniformité pour le territoire. Elle ajoute que le projet de règlement ainsi que les détails seront envoyés aux directeurs généraux. Des questions sont posées quant à l'application au niveau de certains risques et aux préoccupations que cela engendre pour les services de sécurité incendie.

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

14.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

14.2

DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION

2018-136

DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC ET DES MUNICIPALITÉS DE LAC-DROLET, MILAN, NANTES, NOTRE-DAME-DES-BOIS, SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN, SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON ET VAL-RACINE

ATTENDU QUE les employés du service d'évaluation de la MRC travaillent au dépôt des rôles d'évaluation de la ville de Lac-Mégantic et des municipalités de Lac-Drolet, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton et Val-Racine;

ATTENDU QUE les rôles des municipalités concernées doivent, selon la loi, être déposés avant le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE certains travaux nous obligent à envisager la possibilité de dépasser cette date du 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter la date de dépôt de rôles d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit prolonge au 1^{er} novembre 2018 la période pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0	ADMINISTRATION
------	----------------

15.1

COMPTES À PAYER

Des questions sont posées en lien avec les frais de déplacement, l'entretien du pick-up servant à la collecte des RDD et en lien avec l'achat d'eau en fontaine versus la certification LEED.

2018-137

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juin 2018	54 965,50 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE JUIN 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de juin 2018. Une question est posée en lien avec les montants reliés au fournisseur Sanitaire Lac-Mégantic. J'explique que ces derniers concernent la collecte des encombrants dans les municipalités et que le coût est calculé selon leur poids. Je termine en expliquant que les municipalités paient une quote-part pour cette facturation, laquelle est réajustée chaque année selon le poids réel des encombrants collectés.

15.3

RAPPEL - SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES D'AOÛT

Madame le préfet rappelle aux maires qu'il n'y aura pas de séance du conseil des maires en août prochain mais qu'un atelier de travail aura lieu le 15 août concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) à laquelle les maires, directeurs généraux et inspecteurs sont invités. Une question est posée en regard du fait qu'aucune séance n'est tenue en août.

15.4

RAPPEL - SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE SEPTEMBRE

Madame le préfet rappelle aux maires que la séance du conseil des maires est devancée au 12 septembre considérant la tenue de Congrès de la FQM la semaine

suivante.

15.5

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DE SEPTEMBRE

Madame le préfet informe les maires que le 26 septembre prochain aura lieu un atelier de travail suivi d'une séance spéciale du conseil des maires portant sur les recommandations suite au dépôt de l'offre de Câble Axion en lien avec la couverture internet . Un avis de convocation sera envoyé, et ce, tel que prescrit par la loi.

15.6

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE, DROITS DE MUTATION

Madame le préfet rappelle aux maires que la Municipalité de Val-Racine a fait parvenir une résolution au conseil des maires portant sur une demande de compensation financière par le gouvernement en lien avec l'exonération de droits de mutation sur certaines transactions. Elle ajoute que comme le conseil des maires l'a demandé, la demande a été discutée au comité consultatif agricole de la MRC et que ce dernier a fait des recommandations.

2018-138

DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE – EXONÉRATION EN REGARD DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a fait parvenir sa résolution no 2018-214 au conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit demandant l'appui de ce dernier en regard des droits de mutation dont la Municipalité était privée;

ATTENDU QUE depuis 1994, la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (art.17.1) exonère « du paiement des droits de mutation sur les transactions immobilières lorsque le cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (chapitre M-14) »;);

ATTENDU QUE les droits de mutation sur les transactions immobilières sont normalement perçus par les municipalités;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les municipalités ayant des terres agricoles et forestières sur leur territoire sont pénalisées financièrement par rapport à d'autres;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a désiré obtenir l'avis de son comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE les terres agricoles représentent 25 % du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les propriétés privées exploitées à des fins forestières représentent 40 % du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole de la MRC du Granit est d'avis qu'un remboursement équivalent pour les municipalités est justifié, mais que ce dernier ne doit pas être pris à même les fonds d'aide déjà existants, et ce, afin

d'éviter de pénaliser une tierce partie;

ATTENDU QUE le gouvernement a mis en place différents moyens pour prioriser l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE de priver les municipalités de fonds vient diminuer les moyens et services à offrir à leur population, freinant ainsi le développement de leur territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Val-Racine et demande à la Fédération québécoise des municipalités, qu'à l'occasion de son congrès de septembre 2018, elle demande au gouvernement qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont actuellement privées en raison de l'application de l'article 17.1 de la loi ci-haut mentionnée.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la Fédération québécoise des municipalités de s'assurer que les fonds utilisés aux fins de remboursement soient pris à même de nouvelles sources de financement de manière à ne pas amputer les fonds déjà existants, ce qui aurait pour effet de pénaliser une tierce partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7

SUIVI MSP

2018-139

TRACÉS ET ORTHOPHOTOGRAPHIES DES COURS D'EAU DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la MRC du Granit possédait une base de données contenant la cartographie et l'hydrographie des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE cette donnée était mise à jour régulièrement par la MRC depuis 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconstituer la base de données de la MRC en raison de sa très grande utilisation par les différents intervenants du milieu;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique s'est engagé à payer les sommes reliées audit mandat;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit engage la firme Nature Cantons de l'Est pour un montant maximal de 24 965 \$ pour reconstituer les tracés des cours d'eau, orthophotographies, la base de données des milieux humides et le redécoupage des bassins versants d'une partie du territoire de la MRC du Granit, et ce, à compter du mois d'août 2018 jusqu'en novembre 2018.

QUE le montant soit pris à même les sommes reçues du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-140**SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTITUTION DES TRACÉS ET ORTHOPHOTOGRAPHIES DES COURS D'EAU DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la MRC du Granit possédait une base de données contenant la cartographie et l'hydrographie des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires a engagé, par sa résolution no 2018-139, une firme afin de reconstituer les tracés des cours d'eau, orthophotographies, la base de données des milieux humides et le redécoupage des bassins versants d'une partie du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'il y a lieu de superviser lesdits travaux;

ATTENDU QUE monsieur Rémi Morin, coordonnateur aux cours d'eau, est à l'emploi de la MRC du Granit à raison de 35 heures par semaine;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique s'est engagé à payer les sommes reliées audit mandat;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme que monsieur Rémi Morin travaillera 40 heures par semaine, soit 5 heures supplémentaires, et ce, jusqu'en novembre 2018 afin d'effectuer le suivi des travaux en lien avec la reconstitution des tracés des cours d'eau, orthophotographies, de la base de données des milieux humides et le redécoupage des bassins versants.

QUE le montant soit pris à même les sommes reçues du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-141**VALIDATION DES DONNÉES INFORMATIQUES - COURS D'EAU DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la MRC du Granit possédait une base de données contenant la cartographie et l'hydrographie des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires a engagé, par sa résolution 2018-139, une firme afin de reconstituer les tracés des cours d'eau, orthophotographies, la base de données des milieux humides et le redécoupage des bassins versants d'une partie du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'il y a lieu de cartographier lesdites données;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Félix Lacroix, adjoint à l'aménagement et à la géomatique, est à l'emploi de la MRC du Granit à raison de 35 heures par semaine;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique s'est engagé à payer les sommes reliées audit mandat;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme que monsieur Jean-Félix Lacroix travaillera 40 heures par semaine, soit 5 heures supplémentaires, et ce, jusqu'en novembre 2018 afin de valider les données informatiques recueillies en lien avec les cours d'eau d'une partie du territoire.

QUE le montant soit pris à même les sommes reçues du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-142

PROLONGATION DU MANDAT DU TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE – COMPENSATION AU TRAVAIL DE COORDINATION

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC, par sa résolution 2018-118 a procédé à l'embauche de monsieur Jessy Quirion, et ce jusqu'au 14 décembre 2018, pour venir en aide au coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC au niveau de certaines tâches qui accusent un retard;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures reliées audit mandat;

ATTENDU QUE le MSP s'est engagé à verser ladite somme;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires augmente de 5 heures le nombre d'heures travaillées de monsieur Jessy Quirion, et ce jusqu'au 14 décembre 2018, pour venir en aide au coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC au niveau de certaines tâches qui accusent un retard.

QUE son horaire soit désormais de 40 heures par semaine.

QUE les sommes reliées à ce mandat soient prises à même les montants versés par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Les maires ont reçu un résumé. Une visite du secteur St-Daniel a été faite.

Table des MRC de l'Estrie :

Il n'y a aucun développement.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

COGESAF :

Il n'y a aucun développement.

Conseil d'administration de SDEG :

Lors de la dernière rencontre, madame Annie Gagnon a été engagée à titre de conseillère attraction de main-d'œuvre en remplacement de monsieur Jean Hamel. La liste des projets déposés au FDT – projets structurants a été acceptée.

Ressourcerie du Granit :

Il n'y a aucun développement.

Comité Transports adapté et collectif :

Il n'y a aucun développement.

Centre universitaire des Appalaches :

Il n'y a aucun développement.

Gestion Mont Gosford :

Une rencontre est prévue mardi prochain.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Madame le préfet annonce aux maires que la MRC a reçu, le 6 juillet dernier, la réponse officielle de refus des deux paliers du gouvernement en ce qui a trait à la résolution adoptée lors de la dernière séance demandant d'évaluer et de considérer les demandes d'accommodements proposées par les municipalités de Frontenac et de Nantes quant au tracé de la voie de contournement ferroviaire. Elle ajoute dans ce contexte qu'il y aura un atelier de travail des maires le 18 juillet prochain suivi d'une séance spéciale du conseil des maires à compter de 20 heures à laquelle la population est invitée.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, ajoute qu'au moment où la MRC a adopté cette dernière résolution qu'une ouverture quant à la révision du tracé avait été laissée entendre par le gouvernement. Suite au refus de ce dernier, démontrant qu'il n'y avait plus place aux demandes quant au tracé, madame Morin informe les maires que la Ville a adopté à son tour une résolution enclenchant la phase 2 et que cette dernière permettra de rencontrer les citoyens et procéder aux analyses de sol, lesquelles définiront le tracé final. Elle ajoute que les études environnementales doivent être faites avant la fin de l'été et qu'il est nécessaire de progresser pour éviter de repousser l'échéance. Elle termine en mentionnant que les rencontres avec les citoyens et Transports Canada devraient avoir lieu en août prochain.

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, souligne aux maires l'importance que chacun soit présent à cette séance spéciale.

Il est entendu que des documents seront envoyés aux maires afin que ces derniers puissent bien se préparer.

17.0 BONS COUPS

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, souligne que dans le cadre de l'événement des bateaux dragons pour le bénéfice de la Maison fin de vie, l'équipe de la Municipalité de Audet a terminé 1^{ère} dans sa catégorie et que c'est donc plus de 5 000 \$ qui ont été versés à la Maison fin de vie.

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, mentionne que la Bottine souriante était présente à la salle communautaire la fin de semaine dernière et que ça été un succès. Il ajoute que l'an prochain la Bottine souriante sera invitée dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire du décès de Donald Morrison.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, souligne qu'un cinéma plein air a eu lieu auquel était présenté un court métrage « Fauve » lequel présentait comme acteur un jeune citoyen de Stratford. Il ajoute que le court métrage a gagné plusieurs prix dont le Sundance Film Festival 2018 en tant que Prix spécial du Jury et que son ascension n'est pas terminée.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, félicite les organisateurs du Canadaman/Canadawoman.

Monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, mentionne que l'équipe de sa Municipalité a remporté les honneurs du meilleur costume dans le cadre de l'événement des bateaux dragons pour le bénéfice de la Maison fin de vie.

Madame le préfet mentionne qu'hier avait lieu une conférence de presse au Cégep de Lac-Mégantic à laquelle le ministère a annoncé du financement pour les 10 prochaines années. Elle ajoute que dans les dernières années, le taux de fréquentation avait diminué et que c'est pour cette raison que de l'aide financière avait été demandée. Elle rappelle les programmes de formation qui sont offerts.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de juin a affiché un rendement de 12 % supérieur à ce qui avait été budgété. Quant aux dépenses, elles sont de 16 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. Au global, le rendement de l'année en cours est de 1 % supérieur par rapport aux prévisions.

19.0 VARIA

Accréditation LEED

Monsieur Bernard Therrien, maire de la Municipalité de Saint-Ludger, demande où en est le dossier de la certification LEED. J'explique que les documents ont été transmis et que d'ici 90 jours nous devrions avoir un retour à ce sujet. Monsieur Therrien demande à ce que soit présenté l'état des dépenses en ce qui a trait à l'obtention de la certification. Il est entendu que ces informations soient transmises aux maires.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens étaient présents pour poser des questions.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2018-143****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 11 juillet 2018 soit levée, il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 11 juillet 2018, et ce pour les résolutions 2018-128, 2018-132, 2018-137, 2018-139, 2018-140, 2018-141 et 2018-142.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale